



Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 5 Avril 2019

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Anne BOULIN, Evelyne COUSIN MAZURE, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Claude TESSIER.
Absents : Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Francis MOIGNOT, Françoise SADKOWSKI qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL, Yvelise BITOUN qui a donné pouvoir à Pascal CARBUCCIA et Sophie CORNILLET qui a donné pouvoir à Lucien DUBOIS.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 8 Février 2019.

Adopté à l'unanimité.

Point supplémentaire

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire concernant le Zéro Phyt'eau.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du Compte de Gestion 2018 du Percepteur.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les données aux membres du Conseil.

Les résultats cumulés s'élèvent respectivement à 148 638,87€ en section investissement et à 402 891,45€ en section fonctionnement soit un total de 551 530,32€.

Adopté à l'unanimité.

3. Vote du Compte Administratif 2018.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les résultats aux membres du Conseil. Ceux-ci sont identiques au Compte de Gestion.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire n'assiste pas à la délibération et ne participe pas au vote de ce point de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

4. Affectation des résultats 2018.

Monsieur Lucien DUBOIS propose les affectations aux membres du Conseil.

Le résultat positif de fonctionnement est reporté à hauteur de 402 891,45€ en section recette de Fonctionnement.

Le résultat positif de 148 638,87€ du poste investissement est reporté en section recette d'Investissement.

Adopté à l'unanimité.

5. Vote des 3 Taxes 2019.

Monsieur Lucien DUBOIS procède à un exposé détaillé des différentes taxes dont les tableaux et documents annexes ont été remis aux membres du Conseil.

Pour 2019, il est proposé de ne pas augmenter les taux et de retenir 12,85 % pour la taxe d'habitation, 19,98% pour la Taxe foncière (bâti) et 50,37% pour la Taxe foncière (non bâti).

Adopté à l'unanimité

6. Vote des subventions.

Une seule demande de subvention a été faite pour le Sport Ecole (Opération Poney).

Monsieur le Maire propose de reconduire le même montant qu'en 2018 à savoir 800€.

Adopté à l'unanimité

7. Vote du Budget 2019.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les différentes composantes des sections Fonctionnement et Investissement.

Le budget investissement comprend entre autre des travaux de mise en conformité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) pour 10 000€, 19 400€ pour l'aménagement de 2 écluses rue du 8 Mai 1945, 22 600€ de canalisation rue Gambetta et 25 500€ parking Rohan (travaux 2018 mais paiement 2019). Aucun emprunt n'est prévu.

Le budget fonctionnement acte notamment des travaux de voirie rue Gambetta et Croix de Pierre pour 58 900€ ainsi que des travaux cimetière et église pour 16 700€.

Le budget global 2018 est équilibré et s'établit comme suit :

- Fonctionnement : 962 200€
- Investissement : 236 442€
- Total : 1 198 642€

Adopté à l'unanimité.

8. Indemnité nouveau Receveur.

Monsieur le Maire indique que suite à la nomination d'un nouveau Receveur Municipal, il convient de statuer sur la demande et l'indemnité de conseil et propose le taux le taux de 50%/an (taux identique à celui du précédent Receveur).

Adopté par 11 voix Pour et 1 voix Contre.

9. Convention entretien renouvellement appareils de défense contre l'incendie.

Madame Catherine RIEHL expose que la précédente convention arrive à échéance et propose de signer une nouvelle convention pour une durée de 2 ans avec la SAUR. La rémunération annuelle pour 4

poteau d'incendie est de 240€ HT base janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

10. Modification statuts CACPB.

Monsieur le Maire donne lecture des modifications relatives au transport scolaire et subventionnement des titres de transport des collégiens.

Adopté à l'unanimité.

11. Vente de bois.

Monsieur le Maire, sur avis de Monsieur Didier HAMMEL propose de fixer le prix du stère (non livré) à 34€.

Adopté à l'unanimité.

12. Augmentation temps de travail d'un Agent Administratif.

Suite aux démarches effectuées auprès du Centre de Gestion et avis favorable, Monsieur le Maire, rappelant que ce point a déjà été évoqué en Conseil Municipal, propose de délibérer sur le passage à temps plein d'un Agent.

Adopté à l'unanimité.

13. Détail compte Fêtes et Cérémonies 6232.

Monsieur le Maire, conformément à la demande des services de Contrôle de la Légalité, demande au Conseil de statuer sur le contenu de ce compte dont détail a été fourni aux membres du Conseil. Y sont ajoutées les dépenses de sécurité et gardiennage liées aux manifestations fêtes et cérémonies.

Adopté à l'unanimité.

14. Trophé Zéro Phyt'eau.

Monsieur Didier HAMMEL expose que Le Département et ses partenaires, dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau 2017-2021, ont souhaité valoriser les efforts consentis par les collectivités les plus vertueuses dans ce domaine par la création d'un Trophée « ZERO PHYT'Eau » et propose que la Commune confirme son engagement dans la non utilisation des produits chimiques destructifs par la signature d'une convention avec le Département.

Adopté par 11 voix Pour, 1 Abstention et 1 voix Contre.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Didier Hammel demande si le compte rendu de la réunion du Grand débat est accessible. Réponse : Le CR est en ligne sur le site Internet de la Commune.

Il demande également si le dossier fibre avance. Réponse : La Commune n'a pas été recontactée depuis l'automne.

Lucien Dubois, devant la contenance insuffisante du bac vert pour certaines propriétés demande s'il est possible d'obtenir un bac plus grand ou bien un second bac. Réponse : Problème à soumettre au SMICTOM.

Catherine Riehl fait un résumé d'une réunion d'information sur l'implantation de BIV (Borne d'Information Voyageurs) en pays ferroviaire. Une borne devrait être installée à Reuil après signature d'une convention.

Elle tient également à remercier au nom de la commune, les agents assurant le remplacement d'absences inopinées en restauration scolaire et garderie. **Patrick Romanow** précise que nos Agents sont parfois victimes d'agressions verbales inadmissibles et qu'il appliquera une tolérance zéro envers toute personne se rendant coupable de propos déplacés.

Pascal Carbuccia souhaite confirmation de la date de la fête communale. Réponse : 15 Juin 2019.

Claude Tessier déplore qu'un livre ait été déchiré dans la boîte à livres récemment installée sous l'ancien abri bus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 10 avril à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 10 avril 2019

Le Maire,
P. ROMANOW

